



Paris, le 28 novembre 2014

Ensemble, construisons des alternatives à l'austérité !

Depuis ces derniers mois, le gouvernement a poursuivi le déploiement de sa politique libérale.

Le budget 2015 est le symbole de sa politique d'austérité. Il prévoit en effet 21 milliards d'économie, dont 9,6 milliards sur le financement de la sécurité sociale. Mais, il s'agit avant tout de financer le pacte de responsabilité au détriment de la politique de santé publique. Pendant ce temps, les annonces de dépôt de bilan et de suppressions de postes continuent (SNCF, PSA, madeleines Jeannette...). Et le patronat en réclame toujours plus (libéralisation du travail le dimanche par exemple). Il sait qu'il dispose d'une oreille plus qu'attentive.... Macron annonce qu'il étudie un assouplissement du marché du travail et des 35 heures. Valls envisage un contrat unique qu'il justifie par la suppression des CDD. Ce contrat aurait pour conséquences la limitation des protections prévues par le Code du Travail en facilitant les ruptures avec indemnité forfaitaire.

Nous pourrions multiplier les exemples, nous pourrions citer les déclarations de Valls et de Macron sur l'assurance chômage et les déclarations de Hollande sur son attachement aux valeurs de gauche.

Et pourtant, il y a urgence ! Le rapport annuel du secours catholique publié fin octobre alerte sur la dégradation inquiétante du lien social et sur l'intensification de la pauvreté. 5 millions de chômeurs (le ministre du travail lui même constate son échec sur la question de l'emploi), 8,5 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté. Il est mis en avant aussi que l'emploi ne suffit pas à protéger les personnes de la précarité. En 2012, 25% des SDF travaillaient. Les services publics surtout en période de crise sont là pour compenser les inégalités d'accès aux soins, au logement... **Alors, la « maîtrise » des déficits et de l'endettement, les décisions d'économie tous azimut sur les services publics continueront de se faire au détriment des plus fragiles.**

L'UNICEF souligne le nombre très important d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté. Nous, personnels d'une institution éducative, nous savons les conséquences de la misère sur le développement des enfants, nous savons que le contexte social joue un rôle très important dans les comportements à risque, notamment dans les passages à l'acte délictueux.

Il y a donc urgence à contraindre le gouvernement à changer de cap. Seule une mobilisation d'envergure, un mouvement social d'ampleur pourrait l'obliger à revoir ses orientations.

Cependant, les mobilisations dans certains secteurs, à l'hôpital notamment, sont trop isolées. Au plan national, le mouvement syndical est atone, alors qu'il faudrait faire preuve d'unité et de détermination pour combattre les politiques d'austérité. Ainsi, la journée d'action du 16 octobre décidée

une nouvelle fois unilatéralement par la CGT contre le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale est passée inaperçue.

L'initiative du 18 novembre à l'appel de la FSU, en intersyndicale avec SUD, la CGT et les autonomes, sur les salaires et l'emploi public n'a pas eu l'écho escompté. Elle aurait été une bonne initiative si elle s'était inscrite dans un plan de mobilisation dans la durée.

Une telle perspective est d'autant plus nécessaire que le mécontentement et les grèves se développent dans les écoles, collèges et universités qui subissent les effets des coupes budgétaires. Dans de nombreux départements (76, 44, 33, 77, 93, 92 ...) des mouvements de grèves dans les collèges, les lycées et des occupations d'école remettent en question la sortie de nombreux établissements du dispositif d'éducation prioritaire et les suppressions de postes qui en découlent.

La mobilisation du samedi 15 novembre du collectif AAA (alternative à l'austérité), dans la suite de la marche du 12 avril, a été de portée limitée, même si ce collectif continue de s'étoffer. Pour autant, le rassemblement de forces politiques, syndicales, associatives, réunies pour construire les mobilisations nécessaires et promouvoir une autre politique sociale et économique, est indispensable pour redonner espoir aux salariés.

Le SNPES/PJJ/FSU soutient la nécessité de participer à tout collectif ou rassemblement unitaire qui contribuerait à **faire émerger dans le débat public la question des alternatives aux politiques d'austérité**, au plan local comme au plan national. Il porte cette idée au sein de la FSU nationalement et incite ses militants à faire de même au plan départemental.

Dans ce contexte de faibles mobilisations des salariés et du mouvement syndical, **les initiatives contre la construction du barrage de Sivens ont concerné une partie de la jeunesse et de la population opposée aux choix économiques productivistes.** Plutôt qu'un débat démocratique, le gouvernement a choisi la répression policière qui a entraîné la mort de Rémi Fraisse, jeune manifestant écologiste. Les hésitations, les mensonges, les dissimulations du pouvoir sur les responsabilités de ce drame sont inacceptables. **Une partie de la jeunesse est engagée pour défendre d'autres choix de société.** Elle dénonce, de plus, les violences policières, conséquences de la répression étatique de leurs mobilisations. **Notre responsabilité est d'être aux côtés d'une jeunesse engagée, dont la détermination à porter dans le débat public d'autres choix de société est exemplaire.**

A la PJJ, le budget 2015 est un budget qui s'inscrit dans les choix gouvernementaux d'austérité pour les services publics. Le faible nombre de créations de postes en 2013 et 2014 et les 56 créations d'emplois pour 2015 (sans que l'on connaisse la répartition entre le milieu ouvert et les CEF) **ne permettront pas de compenser les suppressions de postes dûes à la RGPP.** Nous ne voyons pas comment les conditions de travail dans les services vont pouvoir s'améliorer dans ce contexte. Comme en 2014, le budget 2015 prévoit aussi une baisse des crédits de fonctionnement. A cela, il faut ajouter des coupes sans précédent dans le budget d'investissement, ce qui conduit à une politique de rétrocession du patrimoine immobilier de la PJJ au profit de baux locatifs souvent inadaptés aux prises en charge et à l'accueil du public.

Depuis des années, une part importante du budget de la PJJ est captée par les structures d'enfermement. **Plus que jamais dans ce contexte, nous exigeons la réorientation des moyens alloués à ces structures vers les lieux de prises en charge éducative.**

En ce qui concerne la note d'orientation, même si nous prenons acte du changement de discours et de regard sur la jeunesse en difficulté portés par la DPJJ, nous nous sommes abstenus lors du vote en CTC. En effet, des moyens budgétaires insuffisants pour traduire les ambitions énoncées et un contexte

d'absence de rupture avec les politiques pénales précédentes, risquent de réduire la note à des énonciations de principe.

L'abrogation de l'ancienne circulaire MJIE est une bonne chose en ce qu'elle remet en question la conception de l'investigation sur le versant de l'expertise. La nouvelle note supprime les modularités de temps et de contenu.

Pour autant, la DPJJ a refusé de faire référence à la présence indispensable des 3 professionnels (éducateur, psychologue, ASS). L'absence de précisions sur les conditions de déploiement de la pluridisciplinarité est inquiétante. Ainsi, elle va continuer à s'appliquer de façon inégale, et en fonction des moyens existants, au détriment de l'égalité de traitement des enfants, de leur famille et de la qualité du travail.

Pour cette raison et parce que la pluridisciplinarité est essentielle dans toute MJIE, nous nous sommes abstenus sur le vote de cette note en CTC.

Plus que jamais la révision des normes pour les MJIE, comme pour l'ensemble des prises en charge, est absolument indispensable afin de garantir des prises en charge de qualité et des conditions de travail décentes pour tous les professionnels. Pour les MJIE concernant des fratries, nous continuons à revendiquer la comptabilisation d'une mesure par jeune.

Le CTC du 28 octobre avait aussi à l'ordre du jour le **nouveau cahier des charges des CEF**. Il n'acte pas de modification décisive, même s'il apporte quelques garanties concernant les droits fondamentaux des adolescents. **La mise à l'écart et l'enfermement y sont, de fait, réaffirmés.** Nous avons porté l'abrogation de l'interdiction de sortie non accompagnée lors de la phase 1, notamment pour aller à l'école, sans succès. Conformément à notre exigence de transformation de tous les CEF en foyers éducatifs, nous avons voté contre ce projet de cahier des charges.

Pour les mois à venir, la DPJJ annonce la publication de plusieurs notes : sur l'hébergement, les interventions des ASS, le milieu ouvert, notes dans lesquelles il serait question des normes. Elle annonce également un travail de bilan sur l'insertion afin de définir les besoins en la matière, l'intérêt d'un secteur spécifique de l'insertion et la reprise du recrutement des professeurs techniques. Afin de conduire ce travail de façon honnête, le SNPES-PJJ/FSU demande que les suppressions de moyens et fermetures d'ateliers soient immédiatement gelées, que les départs en formation des personnels Sauvadet soient totalement compensés. **Le SNPES/PJJ/FSU portera à tous les niveaux de l'institution les revendications des personnels sur la charge de travail et les modalités d'intervention.**

Quant à la réforme de la Justice des mineurs, annoncée pour le premier semestre 2015 par la Garde des Sceaux, les organisations syndicales n'ont pas été entendues depuis février 2014. **Nous redoutons que ce texte ne se contente d'un simple toilettage** et de l'abrogation des TCM bien loin d'une ambition politique progressiste. De plus, nous ne sommes pas certains que le gouvernement ait le courage de mettre au calendrier parlementaire un sujet politique aussi sensible.

Alors que la CAN se réunissait ce 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes, le SNPES/PJJ réaffirme, avec la FSU, la nécessité d'une loi cadre qui permettra de garantir aux femmes une réelle protection contre ces violences spécifiques trop souvent tolérées et pas assez sanctionnées.

Le 29 novembre est le jour anniversaire de la clôture des débats qui font aboutir en 1974 la loi sur l'IVG présentée par Simone Weill à l'Assemblée Nationale. Promulguée en janvier 1975, cette loi répondait à l'aspiration des femmes, des associations et de la société civile qui l'ont revendiquée dans la rue.

Aujourd'hui, il existe encore trop d'obstacles pour que l'accès à cette liberté soit garanti pour toutes.

Le SNPES-PJJ/FSU appelle à participer aux manifestations organisées dans le cadre de l'anniversaire de la loi Veil sur l'avortement.

Le 4 décembre se dérouleront les élections professionnelles dans toutes les fonctions publiques. A la PJJ, confirmer la place du SNPES/PJJ/FSU, c'est continuer à défendre le droit à l'éducation de la jeunesse en difficulté, la mission éducative de la PJJ, le sens du travail adossé véritablement à ses principes et les moyens humains et financiers nécessaires.

Votez pour le SNPES/PJJ/FSU, c'est voter pour un syndicalisme de transformation sociale qui aujourd'hui considère les luttes contre l'austérité comme une priorité.

La CAN du SNPES-PJJ/FSU dénonce la situation des personnels contractuels privés de salaires à la rentrée ou celle de ceux arrivés en fin de contrats qui attendent plusieurs mois la perception de leurs indemnités. **L'administration doit rétablir ces personnels dans leurs droits à pleine rémunération ou indemnité.**

La CAN appelle les militants et les personnels :

- ✧ à voter et à faire voter pour le SNPES/PJJ/FSU
- ✧ à initier des débats dans les services sur une redéfinition de normes en lien avec les conditions de travail
- ✧ à participer à toute initiative contre les politiques d'austérité
- ✧ à protester contre les violences policières qui s'exercent sur le mouvement social.
- ✧ à interpeller les différents échelons hiérarchiques pour obtenir des éléments sur les arbitrages en cours sur les BOP, les plafonds d'emploi et les besoins repérés.